

ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, en compagnie du ministre des Transports, pour tenter de régler ce problème.

M. Bell: Où pourrait-on trouver le ministre des Transports?

M. Forrestall: J'admetts qu'il n'est pas ici, mais il doit être dans les parages. Quoi qu'il en soit, la proposition du député de Kamloops est sage, et l'on devrait y donner suite.

Deuxièmement, je parlerai des difficultés que semble susciter l'interprétation du rapport Picard. Je signalerai simplement au ministre que les recommandations essentielles qu'il contient correspondent à un arrangement très satisfaisant, qui préside depuis environ deux ans au travail dans les ports d'Halifax et de Saint-Jean. Dans les circonstances, même si le ministre ne peut intervenir aux termes de la loi, il peut au moins, par son comportement à la Chambre des communes et par la voie des fonctionnaires de son ministère, manifester que, moralement, il est urgent que les parties intéressées s'unissent, et collaborent jusqu'à ce que le problème actuel soit résolu. Il serait simple pour moi de dire ici: «N'agissez pas.» Nous nous réjouissons des affaires qui échoient au port d'Halifax, mais, contrairement à Montréal, nous prions peu celles dont nous pourrions bénéficier aux dépens des autres ports canadiens; nous préférerons d'autres méthodes.

Troisièmement, je saurais gré au ministre de nous donner une idée, lorsqu'il prendra plus tard la parole, de ce que pourrait être la situation, si les démarches entreprises aujourd'hui auprès des tribunaux de Montréal ne réussissent pas à faire valider ou non l'ordonnance. Quelle serait la dislocation non seulement à Montréal, mais peut-être un peu partout au Canada, car les syndicats ne sont-ils pas tenus de s'appuyer les uns les autres lorsqu'une cause leur paraît motivée?

Bref, je me joins à mon collègue senior pour exhorter le ministre de prendre sous sa protection le nouveau ministre des Transports; ce serait bien qu'il soit dans le bain. Or, comme je l'ai dit, les principes du rapport Picard ont permis d'en arriver à des ententes sur le travail depuis quelque deux ans à Halifax et à Saint-Jean. Nous avons connu la stabilité la plus complète à ces endroits et à ceux qui tiennent à celle-ci qu'ils envoient leurs denrées à Halifax et à Saint-Jean. Si l'on en est parvenu à cette stabilité c'est grâce au rapport qui semble causer de la difficulté.

(La séance est suspendue à une heure.)

Reprise de la séance

La séance est reprise à deux heures et demie.

M. R. R. Southam (Moose-Mountain): Monsieur l'Orateur, je voudrais contribuer brièvement aux remarques faites par les préopinants au cours de cet important débat. Je faillirais à mon devoir si je ne saisissais pas cette occasion d'appuyer mes collègues de l'Ouest en particulier et les députés en général à propos de la situation urgente du port de Montréal. Plusieurs députés ont parlé de ses conséquences globales pour l'ensemble de notre économie. Je viens de la Saskatchewan, province dont l'économie dépend, pour beaucoup, de la situation agricole. C'est pourquoi je tiens à dire, à l'exemple des députés de Moose-Jaw-Lake-Centre (M. Pascoe) et de Swift-Current-Maple-Creek (M. McIntosh), que les habitants de l'Ouest s'inquiètent naturellement de la perte des débouchés, du ralentissement des expéditions de céréales et des dommages qui s'ensuivent pour l'économie agricole de l'Ouest du Canada.

Je félicite le député de Saint-Hyacinthe-Bagot (M. Ricard) d'avoir introduit la motion d'ajournement et vous-même, monsieur l'Orateur, d'avoir su justifier ce débat d'après le Règlement. Je conseille au ministre du Travail (M. Nicholson) de suivre l'exemple de l'ancien ministre du Travail, l'honorable député d'Ontario (M. Starr) qui a dû régler des situations identiques lorsqu'il était en fonction. Si le ministre consulte le compte rendu il verra que son prédécesseur s'y est pris d'une manière excellente. Ces mesures et sa politique ont très bien réussi. C'est pourquoi j'estime qu'il serait logique de les adopter dans la situation actuelle.

J'approuve également le député de Kamloops (M. Fulton): la formation d'une équipe d'experts ministériels pourrait bien être en effet, le meilleur moyen de s'en sortir. On dit que deux ou trois têtes valent mieux qu'une en pareilles circonstances. Donc, une équipe de ce genre pourrait influer sur les syndicats et l'entreprise et les aider à se rencontrer au plus tôt.

Je sais bien que les députés recevront de fermes instances à ce propos. On a déjà mentionné que l'Association canadienne des exportateurs, l'Association des manufacturiers canadiens, les syndicats du blé de l'Ouest, la Fédération canadienne des agriculteurs, le syndicat national des cultivateurs, et d'autres organisations qu'on trouve d'un bout à l'autre du Canada se sentiront extrêmement